

Monsieur le Maire, nous constatons que vos deux déclarations sont présentes dans ce compte rendu du conseil du 14 avril 2016 et nous vous en remercions.

Pour la première déclaration, je crois vous avoir répondu dans le Saint Marcel Info à la rubrique expressions des élus que vous avez déserté.

Pour votre seconde intervention, je voudrais vous apporter quelques éléments de réponses. Nous aurions pu répondre dans la presse. Nous avons choisi de répondre dans cette assemblée et faire le choix de la transparence et non de l'habileté comme vous le suggérez, j'ai choisi 5 points qui reviennent très souvent dans vos discours.

- *Sur la trésorerie négative importante à notre arrivée en 2014,*

La trésorerie négative est théorique et ne signifie en aucun cas qu'il y a un « trou » dans la caisse ; en l'occurrence et dans le cas présent, elle correspond aux travaux engagés (2^{ème} tranche Villeneuve et Leneveu) dans l'attente du vote du budget 2014 et du versement des subventions du Grand Chalon (principal financeur des travaux) pour compenser l'avance de financement sur les voiries. Pour rappel, chaque fin ou début d'année, une délibération est prise pour permettre de démarrer des travaux sans attendre avril, dans un cadre très réglementé, ce qui est la règle dans les collectivités et qui continue de se faire aujourd'hui. Une ligne de trésorerie permet également, si une fin de mois est difficile, de pallier ponctuellement un manque de trésorerie (nb : trésorerie signifie fonds disponibles et non ligne budgétaire, simple décalage calendaire entre fonds disponibles et fonds à engager).

- *Des travaux importants constamment reportés comme la cuisine de la RPA*

Une étude avait été lancée pour vérifier les possibilités d'extension de la cuisine et de ses dépendances (salle de froid, vestiaires, bureau, etc...). Plusieurs réunions avaient été organisées pour évoquer les différents scénarios possibles en fonction du choix de restauration à retenir. Elle englobait également le devenir du restaurant R Balan actuel qui libérait de l'espace et permettait un aménagement plus global dans l'hypothèse d'un restaurant scolaire à l'école Balan. Les différentes hypothèses, notamment le choix de la restauration scolaire sur place ou déplacée sur un site nouveau proche de l'école avaient donné lieu à l'élaboration de plusieurs scénarios car la mise à niveau en filière courte et tous produits frais engendrait un projet extrêmement coûteux à Hubiliac. Les services de l'Etat étaient informés de ce travail et en avaient accepté le principe.

- *Sur l'accueil et l'accessibilité seulement*

L'accueil de la Mairie a été aménagé après une très longue phase de réflexion avec les services (presque deux ans) afin de distinguer les avantages pour les usagers et les notions de qualité de service et d'exercice de mission de personnels. Accessibilité et confidentialité ont primé. L'accueil était comme un hall de gare et ne permettait pas de travailler et d'accueillir le public dans de bonnes conditions, notamment de garantir la confidentialité de certains entretiens et la dignité des personnes (concessions funéraires par exemple)

Concernant la question de l'accessibilité : Une commission avait «été mise en place par l'adjoint P Buch. Celle-ci s'est réunie à cinq reprises, comprenant des membres de la minorité de l'époque pour évaluer les enjeux bâtiment par bâtiment. La mise en accessibilité a été planifiée en lien avec les grands travaux de voirie et des bâtiments municipaux (Réservoir, Dojo, Orange Bleue, J Desbois, R Balan, S Gressard, etc...)

Toutefois, la salle d'honneur était accessible par l'accueil pour toutes les cérémonies, les rencontres avec les élus et par ailleurs les mesures compensatoires avaient été mises en place comme par exemple pour le service urbanisme qui descendait rencontrer les administrés en rdc avec accès informatique et papier au cadastre et aux différents registres restant de fait en conformité avec la loi.

- *Des achats non raisonnés : la maison Jouvenceau, route de Dole,*

La particularité de Saint Marcel concernant son plan de circulation fait que venant par exemple du rond-point des jardiniers pour aller à la plaine de jeux il faut parcourir la route de Dôle, puis la rue de la montée pour ensuite reprendre la rue de la Varenne soit trois kilomètres.

Dans une vision prospective du développement des activités de la plaine de jeux et du souhait de limiter le trafic de la rue de la Varenne pour le bien-être des riverains, nous avons envisagé de créer un « barreau » nouveau permettant de relier directement la route de Dôle à la plaine de jeux. L'achat de la propriété Jouvenceau répondait à cette finalité tout en donnant un accès plus facile aux commerces du Champ Chassy et en permettant d'envisager des travaux d'assainissement pour soulager les réseaux d'eaux usées et pluviales de la route de Dôle. En résumé, une vision prospective à long terme qui semble totalement vous échapper. Le rôle d'une municipalité ne saurait se résumer à quelques coups médiatiques, mais doit faire preuve d'une vision à moyen et long terme ce que nous avons mis en œuvre ; il en est de même pour les réserves foncières que nous avons constituées.

- *Des rémunérations versées à des photographes pour des missions Obscures ;*

Il est rare que la photographie soit obscure, cela se saurait ! Concernant les photographes, il s'agit de JJ Vadot que nous avons rémunéré pour couvrir les activités des associations et celles de la ville en évitant de mobiliser du personnel municipal qu'il faut naturellement rémunérer durant ses heures, et induit des récupérations et par conséquent des absences. Concernant la deuxième prestation, il s'agit de Michel Meiffren qui a filmé et expliqué l'évolution de saint Marcel et la dynamique de toutes les associations en produisant un DVD de très bonnes qualités, salué y compris par la minorité de l'époque, faut-il le rappeler ?

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Noël DESPOCQ